

COMMISSION MEDICO-TECHNIQUE

Saint-Lô – jeudi 15 juin 2023 – 9 H 30

Invités	Présent	Excusé
Dr Horst-Ansquer Marlène (titulaire-secteur nord)	X	
Dr Frank Beuron (suppléant-secteur nord)		X
Dr Caroline TILLIETTE (titulaire-secteur centre)	X	
Dr Delhostal Jean (titulaire-secteur sud)	X	
Elodie Gallerand (titulaire-secteur nord)	X	
Sophie Madeleine (titulaire-secteur centre)	X	
Marie Eudes (suppléante-secteur centre)		X
Ginette Robine (titulaire-secteur sud)	X	
Cynthia Legrix (suppléante-secteur sud)		X
Mélanie Junqua (titulaire-secteur bocage)		X
Marie-Charlène Almin (suppléante-secteur bocage)		X
Audrey Chapron (titulaire-secteur centre)	X	
Gabin Hodiesne (titulaire-secteur bocage)	X	
Céline Lefebvre (suppléante-secteur bocage)		X
Antoine Leforestier (titulaire-secteur nord)	X	
Pauline Bottin (titulaire-secteur centre)	X	
Stéphanie Doraphé (suppléante-secteur centre)		X
Muriel Legand (titulaire-secteur sud)		X
Guillaume Pichard (titulaire-secteur bocage)	X	
Céline Roquet (suppléante-secteur bocage)		X
Madeline Deboislore y (suppléante tous secteurs)	X	
Sandrine Hureaux (titulaire tous secteurs)	X	
Loïcia Pouppeville (titulaire tous secteurs)	X	
Julien Schoonheere (Chargé de la Qualité et des projets)	X	
Pierrick Martin (Directeur Général)	X	
Didier Morisset (Président)		X

COMPTE-RENDU

1. Présentation des membres de la CMT et animateur

- Scrutin : 15/05/2023.

- Sont élus : 15 membres titulaires et 6 membres suppléants (présentation des membres).

Tous les membres titulaires sont représentés.

- Carences constatées :
 - Collège Médecins du Travail et Médecins collaborateurs pour le secteur Bocage.
 - Collège Conseillers en Prévention (IPRP) pour les secteurs Nord et Sud.
- Animation : Audrey Chapron propose le même fonctionnement et propose de rester l'animatrice. Les membres acceptent cette proposition.

1^{ère} résolution : après accord des membres présents sur le fonctionnement et l'animation de la CMT, Audrey Chapron reste l'animatrice de la CMT.

2. Règlement intérieur de la Commission Médico-Technique

- Mise à jour sur :
 - Trame SIST OUEST NORMANDIE ;
 - Modification d'un article de loi ;
 - Précision sur la participation des suppléants aux réunions de préparation CMT (en réunion plénière, les suppléants participent si les titulaires sont excusés).
- Audrey Chapron demande aux membres s'ils valident ce Règlement Intérieur ainsi que sa mise en œuvre dès ce jour ?
Pas d'abstention, ni de contre.

2^{ème} résolution : les membres présents valident à l'unanimité le Règlement Intérieur mis à jour ainsi que sa mise en œuvre dès le 15 juin 2023.

3. Formation des membres de la Commission Médico-Technique

- 17 personnes concernées (dont 2 anciens membres).
- M. Martin informe qu'il a contacté l'Afometra et que la formation, d'une durée de 14 H, peut être faite soit en présentiel, soit en distanciel, en sachant que le présentiel est préférable.
Cette formation sera à programmer d'ici la fin de l'année ou au début de 2024 selon le cahier de commandes de l'Afometra. Le programme ne change pas et il faudra étudier le nombre maximum de participants dans un groupe de formation.
Audrey Chapron demande aux membres s'ils choisissent le présentiel ou le distanciel ?
Tous les membres choisissent le présentiel.

3^{ème} résolution : les membres présents valident à l'unanimité la formation de l'Afometra en présentiel.

4. Présentation des axes stratégiques du Projet de Service retenus par le COPIL pour avis

- Groupe de travail mixte (membres du Comité de pilotage DPS / Qualité et membres de la CMT) mis en place début 2023.
- Travaux du groupe :
 - Analyse collective des besoins par sous-groupes (enquête adhérents 2023, analyse des bilans et données internes, enquêtes des besoins collaborateurs et analyse des données externes).
 - Le 1^{er} juin, analyse en commun et définition des prépondérances puis dégagement de 6 axes prioritaires.
 - Présentation de ces axes prioritaires à la CMT pour avis en sachant que le groupe s'est attaché à avoir au moins 1 des 3 pans de l'offre socle.
- Axes stratégiques retenus par le COPIL pour avis :
 - **Axe 1** : Renforcer la proximité avec les adhérents via les actions des équipes pluridisciplinaires
Le groupe s'est rendu compte d'une attente forte des adhérents. Il y a 1 axe sur ce sujet au niveau du PRST4. Les équipes au contact des adhérents sont le meilleur relais de proximité.
 - **Axe 2** : La santé au travail des intérimaires
Les intérimaires font partie de la population vulnérable.
 - **Axe 3** : Prévention de la désinsertion professionnelle (fiches actions à corrélérer avec la cellule PDP)
 - **Axe 4** : Hygiène de vie et TMS

- **Axe 5** : Risques psychosociaux
- **Axe 6** : Suivi individuel de santé (axe ajouté à l'actualisation du Projet de Service et conservé).

- A noter : Les faits marquants des enquêtes collaborateurs et adhérents seront à intégrer dans les futures fiches action ou directement dans le cœur du projet.

Le Dr Delhostal indique que certains axes vont nécessiter beaucoup de travail du fait de plusieurs éléments qui nous échappent, notamment pour les intérimaires. On ne maîtrise pas forcément l'environnement des entreprises utilisatrices pour évaluer les risques.

Dans l'axe 4, il peut y avoir plusieurs choses dont le cardiovasculaire.

Il demande si la santé du dirigeant peut être rattachée à l'axe 6 en sachant que c'est aussi 1 des volets RPS ?

Julien Schoonheere explique que la santé du dirigeant pourrait être 1 des fiches action de l'axe 1.

Gabin Hodiesne demande si 1 secteur d'activité est ressorti dans les statistiques ?

Julien Schoonheere répond qu'on a les données statistiques au travers des différentes enquêtes et qu'il y aura des fiches action avec des cibles pour affiner.

Une fois les axes validés par la CMT et M. Martin, il y aura un envoi aux équipes pour les solliciter et ainsi affiner les axes et les fiches action.

M. Martin indique qu'il n'a pas de remarques sur les 6 axes présentés.

Audrey Chapron demande aux membres s'ils valident les 6 axes d'action stratégiques ?

Pas d'abstention, ni de contre.

4^{ème} résolution : les membres présents valident les 6 axes d'action stratégiques du Projet de Service.

Julien Schoonheere précise que le groupe de travail a travaillé sur un temps serré pour pouvoir mettre en œuvre le Projet de Service début 2024.

- Planning :

- Rédaction du Projet de Service cet été ;
- Réunion du Copil en septembre pour la rédaction des fiches action. ;
- Nouvel avis de la CMT en novembre 2023 sur le Projet de Service rédigé ;
- Approbation par le Conseil d'Administration et avis de la Commission de Contrôle en décembre 2023 ou janvier 2024 ;
- Communication sur le projet de Service validé pour sa mise en œuvre en janvier 2024.

5. Point sur les commissions et les groupes de travail

➤ Commission santé mentale

- Refonte du support de la sensibilisation destinée aux employeurs et reconstitution des binômes.
- 2 fiches infos en cours : comment se comporter face à une personne agressive ? (à destination des salariés et des employeurs).
- Réunion en septembre pour le bilan.

➤ Commission CMR

- Présentation de la CARSAT sur la démarche « containers ». Résultats peu probants, check list des questions à aborder lors des visites en entreprise.
- Création d'un dépliant sur la silice.
- Création d'une plaquette « soudage » (reste la mise en page).
- Poly exposition : fiche information prête, présentation de l'outil MIXI aux IPRP et aux médecins.

➤ Commission Hygiène de vie

- Diffusion aux équipes des informations concernant Planète Patient.
- Chargement dans Preventiel de deux courriers types pour l'activité physique adaptée.
- Rencontre avec les établissements hôteliers dans le cadre de la rédaction du livre de recettes qui sont plutôt partants. Travaux en commun après la rentrée de septembre, en attendant montage du squelette du livre.

➤ Commission TMS

- Ouverture d'un sous-groupe de travail Sédentarité (mixte TMS / Hygiène de vie) - 1^{er} pan du projet TMS - 1^{ère} réunion le 01/07.
- Participation à la matinale du tour PRST à Saint-Lô sur le sujet des TMS.

➤ Cellule PDP

- 1^{ère} réunion de lancement le 05/06 : contexte, retour sur le groupe de travail PDP, présentation des attendus du référentiel de certification, désignation du pilote (Dr Tilliette), définition des axes de travail 2023. Le Dr Tilliette précise qu'il y a des axes définis par la loi et qu'il faut donc agir collectivement et aussi en individuel. La certification à venir aura pour périmètre l'offre socle dont la PDP en fait partie. Il y aura donc un gros travail sur les indicateurs et l'atteinte d'objectifs car il faudra avoir des données sur 12 mois du fait de l'antériorité nécessaire à l'examineur.
- 4 groupes de travail constitués : état des lieux et attentes de la cellule PDP des équipes pluridisciplinaires, saisie des informations PDP, modalités et motifs de saisine de la cellule, communication interne et externe.
- Prochaine réunion en septembre.
- Participation GdT PRESANSE : sous-groupe indices employabilité et culture de prévention. Le Dr Delhostal souhaiterait être informé des travaux faits par la cellule PDP en tant que Médecin relai de Présanse national.

➤ Relai de prévention

- Opérationnel sur le secteur Centre ;
- Lancement de l'action sur les secteurs Nord, Sud et Bocage en octobre.
- Présentation en réunions métiers.
- Engagement du Service, de l'adhérent et du salarié relai de prévention.

Le Dr Delhostal demande comment se présentent les inscriptions ?

Julien Schoonheere répond que les retours qualitatifs sont très bons, qu'on a de plus en plus d'inscriptions et qu'il y a une communication à déployer.

➤ Image Santé Travail

- Jeu de questions mis à jour avec un groupe de travail.
- Mettre à jour le Mode Opérateur et rappel à faire par Julien Schoonheere pour systématiser davantage la rédaction de l'image Santé Travail.
- Vraie action de prévention primaire.

➤ Groupe de travail Apprentis

- 16/01/23 : Mise en ligne de la page internet « apprentissage » à partir du site internet du service : diffusion de cartes de visite, d'affiches et d'une vidéo pour les salles d'attente pour communiquer dessus, insertion d'une information dans la trame de la FE.
- 24.01.2023 : Rencontre avec les CFA Normands pour initier un partenariat (en lien avec le PRST) : 13 participants de 10 CFA différents, 6 personnes intéressées mais non disponibles, échanges constructifs, ressort des idées de partenariat : rappel de connaissances sur des risques professionnels, création de vidéos flash sur des thèmes de prévention, etc....
- 16.05.2023 : 1^{er} atelier avec les CFA (en distanciel) : thème : présentation des SPST (mission, organisation, types de visites, etc...), 5 participants de 4 CFA différents, 2 personnes intéressées mais non disponibles.
- A venir : préparation d'un second atelier pour l'automne 2023.

Le Dr Delhostal a 1 remarque à soumettre à ce groupe au sujet d'une problématique de santé et de PDP. L'apprenti est très jeune et il peut avoir un problème de dos car il est entre la croissance et la maturation adulte. Il faut donc tenir compte d'aspects très particuliers et très importants dans ce que cela peut déclencher. Cela peut être une forme d'approche à réfléchir.

6. Présentation du projet « Lutte contre l'arrêt cardiaque et sensibilisation aux gestes qui sauvent » par Mélanie KOELLSCH

Ce projet rentre dans le cadre de la Commission EVRP.

Constat : 40 000 victimes d'arrêt cardiaque, 7 fois sur 10 devant témoins et 40 % appliquent les gestes de 1^{ers} secours.

Mélanie Koellsch a présenté les articles de loi – cf présentation – et indique qu'un SPST a un rôle de conseils et d'accompagnement. Ce projet est une contribution à la réalisation d'objectifs de santé publique et il y a des demandes émergentes relatives au décret du 19/04/2021.

L'objectif serait d'informer les employeurs pour mieux les préparer à la prise en charge des arrêts cardiaques en entreprise. Les salariés en situation de pré-retraite seraient les 1^{ers} à être sensibilisés pour répondre au décret.

M. Martin émet une réserve à ce projet car il faut être vigilant sur la catégorie de l'offre pour savoir si cela fait partie de l'offre socle ou si c'est une offre complémentaire.

On offre une prestation et ce n'est pas si simple et si c'est une offre complémentaire, on doit travailler différemment en sachant qu'il y a la problématique concurrentielle dans l'offre complémentaire.

Il donnera donc les critères plus tard et c'est un sujet à voir avant de mettre les moyens car c'est de la responsabilité de l'employeur et ce n'est pas de la santé au travail pure.

Sandrine Hureaux demande pourquoi les salariés en pré-retraite sont les 1^{ers} à être sensibilisés car plus on forme tôt et mieux c'est ?

Mélanie Koellsch répond que c'est le décret qui impose cela aux employeurs.

Le Dr Delhostal indique qu'il faut sensibiliser le plus tôt possible et qu'en termes de cadrage de la CMT, il faut être prêt et avoir un outil.

Il demande à M. Martin si c'est un sujet de travail prioritaire ou en attente par les autres SPST de Présanse ?

M. Martin répond qu'à ce jour, les SPST ont l'obligation d'assurer ce qu'il y a dans l'offre socle et que ce sujet n'a pas été abordé en région, ni en national, ni entre Directeurs de SPST.

Il explique que ce projet est de préparer les personnes à leur vie hors entreprise. A ce jour, dans le Service, on n'est pas prêt à proposer de l'offre complémentaire.

En revanche, le groupe peut continuer à travailler sur la logique de l'information mais pas plus.

Gabin Hodiesne demande s'il y a des organismes de formation qui peuvent répondre à ce sujet ?

Mélanie Koellsch répond que oui et que c'est possible de les lister.

7. Question : « Un salarié catégorie B démissionne, l'entreprise informe le Service du départ et demande une visite de fin d'exposition prévue à l'article R4624-28-1. Or ce salarié a été vu récemment, et repart très probablement dans une entreprise où il aura une expo aux RI. Une visite sur dossier est-elle dans ce cas possible pour éviter d'engorger les créneaux médecin mais fournir tout de même le document état des lieux ou à défaut l'attestation de fin d'expo ? »

Le Dr Horst-Ansquer indique que les attestations de fin d'exposition sont faites sans visite depuis plusieurs années. On ne fait donc pas de visite à chaque fois.

Le Dr Delhostal précise que la question concerne à la fois les salariés INB et hors INB car les salariés en catégorie A sont aussi concernés.

Le Dr Horst-Ansquer explique que ces salariés sont vus tous les ans, il n'y a donc pas de visite pour une fin d'exposition. Rien ne nous oblige, dans la réglementation, à faire des examens complémentaires pour les rayonnements ionisants.

Le Dr Delhostal indique qu'il est important d'avoir accès le plus possible aux données anciennes pour connaître les expositions antérieures.

Après discussion, les membres de la CMT émettent un avis cohérent pour apporter la réponse officielle : pas de nécessité de réaliser une visite de fin d'exposition.

8. Questions diverses

➤ M. Martin informe que la CARSAT Normandie envisage de désigner par Service un référent dans le cadre des risques professionnels. C'est un projet de M. Asselin et on attend la finalisation du partenariat.

➤ Le Dr Delhostal indique qu'il a reçu, dans le cadre de partenariats, 1 demande des assistantes sociales d'Ile et Vilaine pour échanger sur les salariés suivis par le Service et travaillant dans la Manche et relevant de la caisse bretonne. Il trouve cela intéressant sur des actions sociales en cours.
Loïcia Pouppeville informe qu'elle va rencontrer les 3 assistantes sociales à la mi-septembre avec les Drs Tilliette (Médecin coordinateur secteur Sud), Delhostal, Rivière et Legendre.
M. Martin indique qu'on devra peut-être le faire également avec les assistantes de service social du pays de Loire car les modes de fonctionnement sont différents.



La prochaine réunion interviendra en novembre (jour selon les réponses du Doodle)